

FONGICIDE METTLE^{MD} 125 ME

Pour la suppression ou la répression des maladies dans les fraises, les raisins, les groseilles à maquereau, les légumes-fruits du groupe de cultures 8-09 et les cucurbitacées du groupe de cultures 9

COMMERCIAL

MICROÉMULSION

PRINCIPE ACTIF : Tétraconazole.....125,0 g/L

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

N° D'HOMOLOGATION : 30673 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 250 mL à 1000 L

Gowan Company, L.L.C.
P.O. Box 5569
Yuma, AZ 85366-5569
Information produit : 1-800-960-4813

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

NE PAS utiliser dans les serres.

Bien se laver à l'eau et au savon après la manipulation du produit et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer, ou d'aller aux toilettes. Si le pesticide pénètre dans les vêtements, les retirer immédiatement, puis se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations.

Se conformer aux directives du fabricant pour l'entretien et le nettoyage de l'équipement de protection individuelle. En l'absence de telles directives pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Entreposer et laver l'équipement de protection individuelle séparément des vêtements de la maison.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique n'est connu. Tout traitement doit être fondé sur l'observation des signes et symptômes de détresse chez le patient. Une surexposition à des matières autres que ce produit est possible.

En cas d'urgence relative aux produits chimiques : déversement, fuite, incendie, exposition ou accident, appelez chez CHEMTREC (24 heures sur 24) : 1-800-424-9300.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques, les végétaux terrestres non ciblés, les oiseaux, et certains insectes utiles. Limiter le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les insectes utiles dont les habitats à proximité du site de traitement, par exemple les haies et les terres boisées. Respecter les zones tampons précisées à la rubrique MODE D'EMPLOI.

Le tétraconazole persiste dans l'environnement et des résidus peuvent subsister l'année suivante. Il est recommandé de ne pas utiliser de produits contenant du tétraconazole aux endroits qui ont été traités avec ce produit la saison précédente.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

MODE D'EMPLOI

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

Le FONGICIDE METTLE 125 ME renferme 125,0 grammes de matière active par litre de microémulsion (ME). La matière active du FONGICIDE METTLE 125 ME est le tétraconazole, un fongicide du groupe des triazoles (groupe 3) qui agit en inhibant la déméthylation et d'autres processus participant à la biosynthèse des stérols. Le tétraconazole est un fongicide systémique à action protectrice et curative. Il est rapidement absorbé dans les tissus des végétaux. La suppression optimale de la maladie est atteinte lorsque le FONGICIDE METTLE 125 ME est appliqué selon un programme de pulvérisation régulièrement prévue. Le FONGICIDE METTLE 125 ME peut être appliqué avec un surfactant non ionique à une concentration de 0,2 à 0,25 % v/v.

RÉSISTANCE AU DÉLAVAGE PAR LA PLUIE

Le FONGICIDE METTLE 125 ME résiste au délavage par la pluie 2 heures après l'application. **Ne pas** l'appliquer si des précipitations sont prévues dans les 2 heures suivant l'application, à défaut de quoi la maîtrise des maladies foliaires pourrait être réduite.

COMPATIBILITÉ DES MÉLANGES

Le FONGICIDE METTLE 125 ME est présumé être compatible avec la plupart des fongicides, insecticides, régulateurs de croissance, micronutriments et adjuvants agricoles couramment utilisés. Il est cependant toujours conseillé d'effectuer un test de compatibilité avant de mélanger ce produit à d'autres produits. Pour déterminer la compatibilité physique du FONGICIDE METTLE 125 ME, effectuez un simple essai en bocal en procédant comme suit :

1. Verser 500 mL d'eau dans un bocal de 1 L. L'eau devrait provenir de la même source et être à la même température que l'eau qui sera utilisée dans la cuve du pulvérisateur.
2. Ajouter 1 mL du FONGICIDE METTLE 125 ME dans le bocal; mélanger doucement jusqu'à ce que le produit soit en suspension.
3. Ajouter la quantité proportionnelle du ou des partenaires de mélange, tout en agitant. Ajouter les produits dans l'ordre suivant : formulations sèches, solutions, suspensions concentrées, microémulsions, concentrés émulsifiables, et surfactants.
4. Ajouter 1 mL de surfactant non ionique (si on a l'intention d'en utiliser).
5. Placer le couvercle sur le bocal, inverser 10 fois, laisser reposer pendant 15 minutes, et évaluer.
6. Le mélange devrait idéalement être uniforme et exempt de particules en suspension. Si l'on observe l'une ou l'autre des conditions suivantes, le mélange ne devrait pas être utilisé :
 - a) Couche d'huile ou globules à la surface du mélange.
 - b) Flocculation : particules fines en suspension ou formant une couche au fond du bocal.
 - c) Coagulation : épaissement du mélange, consistance gélatineuse.
7. Il est également recommandé d'utiliser d'abord le mélange sur un petit nombre de plantes avant de traiter de grandes surfaces.

PRÉPARATION DU PULVÉRISATEUR

Avant d'appliquer le FONGICIDE METTLE 125 ME, s'assurer que l'équipement est propre et bien entretenu. La cuve du pulvérisateur, les conduites et les rampes doivent être nettoyées pour s'assurer qu'il ne reste aucun résidu de l'utilisation précédente du pulvérisateur. Avant d'être utilisé pour l'application du FONGICIDE METTLE 125 ME, l'équipement d'épandage doit être nettoyé conformément aux directives du fabricant du dernier produit utilisé. Si deux produits ou plus ont été mélangés dans la cuve avant l'application du FONGICIDE METTLE 125 ME, se conformer aux directives de nettoyage les plus restrictives figurant sur les étiquettes des produits du mélange.

Vérifier fréquemment tout l'équipement d'épandage (pression, buses) afin de s'assurer d'une couverture complète de la culture ciblée et du dépôt de la dose appropriée du fongicide.

DIRECTIVES DE MÉLANGE

1. Remplir la cuve du pulvérisateur à moitié ou aux 2/3 du volume d'eau propre désiré.
2. Tout en agitant, ajouter lentement le FONGICIDE METTLE 125 ME dans la cuve. Le système d'agitation doit créer des rides ou des ondulations à la surface de l'eau.
3. Si on procède au mélange en cuve du FONGICIDE METTLE 125 ME avec d'autres pesticides étiquetées, ajouter d'abord les sacs hydrosolubles, puis les formulations sèches, les solutions, les suspensions concentrées, les microémulsions, les concentrés émulsifiables et finalement les surfactants.
4. Ajouter un surfactant non ionique (si on a l'intention d'en utiliser).
5. Remplir la cuve jusqu'au niveau d'eau désiré. Poursuivre l'agitation jusqu'à ce que toute la solution ait été appliquée.
6. Ne préparer que la quantité de mélange pouvant être appliquée la journée même. Le FONGICIDE METTLE 125 ME doit être appliqué dans les 24 heures suivant la préparation du mélange.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

Nettoyer l'équipement d'épandage tous les jours après une application de FONGICIDE METTLE 125 ME ou après l'application de FONGICIDE METTLE 125 ME à un nouveau produit. Après avoir appliqué le FONGICIDE METTLE 125 ME, se conformer aux étapes suivantes pour nettoyer l'équipement d'épandage :

1. Vider complètement la cuve et rincer le pulvérisateur à fond, y compris l'extérieur et l'intérieur de la cuve et tous les tamis.
2. Remplir la cuve du pulvérisateur d'eau propre et rincer à fond les conduites, les rampes, les buses et les tamis.
3. Vider complètement la cuve.
4. Enlever les buses et les tamis et les rincer séparément avec de l'eau propre.

APPLICATION TERRESTRE

Appliquer le produit dans une quantité d'eau suffisante pour assurer une couverture complète et uniforme du feuillage, des sarments et des fruits. Pour obtenir une couverture adéquate dans les cultures agricoles typiques, le volume de pulvérisation total varie généralement entre 200 et 1400 litres à l'hectare. Augmenter le volume de pulvérisation au fur et à mesure que la taille des plantes s'accroît. La couverture de la culture est influencée par le type et l'espacement des buses, la pression du pulvérisateur, le nombre de litres à l'hectare, la vitesse du pulvérisateur et d'autres facteurs.

Application au moyen d'un pulvérisateur pour grandes cultures : **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer lorsque le vent souffle par rafales. **NE PAS** appliquer sous forme de gouttelettes de taille inférieure à la classification « moyenne » de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être placée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application au moyen d'un pulvérisateur pneumatique:

NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer lorsque le vent souffle par rafales. **NE PAS** diriger le jet directement au-dessus des végétaux à traiter. À l'extrémité des rangs et le long des rangs extérieurs, couper l'alimentation des buses pointant vers l'extérieur. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h dans la zone de traitement (d'après les lectures prises à l'extérieur de cette zone, du côté face au vent).

RESTRICTIONS RELATIVES À L'ALTERNANCE DES CULTURES

Ne planter aucune culture dans les 30 jours suivant la dernière application du FONGICIDE METTLE 125 ME. Le blé, l'orge, la sous-groupe de cultures 6C (pois sec, haricot sec, lentille, pois chiche), le colza (sous-groupe de cultures 20A) les légumes-fruits (groupe de cultures 8-09), les cucurbitacées (groupe de cultures 9), le maïs, le raisin, la groseille à maquereau, la fraise et la betterave à sucre peuvent être semées immédiatement après la dernière application.

RESTRICTIONS ET LIMITATIONS

1. **NE PAS** APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.
2. **NE PAS** faire plus de deux (2) applications du FONGICIDE METTLE 125 ME sur les raisins, les groseilles à maquereau et les légumes-fruits (groupe de cultures 8-09), trois (3) applications sur les cucurbitacées (groupe de cultures 9) et quatre (4) applications sur les fraises par année.
3. **Chimigation : Ne pas** appliquer le FONGICIDE METTLE 125 ME au moyen d'un système d'irrigation, quel qu'il soit.
4. **NE PAS** pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant les délais de sécurité précisés dans le tableau suivant:

Culture	Activités après l'application	Délai de sécurité
Cucurbitacées	L'ajustement manuel de l'irrigation	8 jours
	Toutes les autres activités	12 heures
Légumes-fruits	L'ajustement manuel de l'irrigation	7 jours
	Récolte à la main, palissage/tuteurage	2 jours
	Toutes les autres activités	12 heures
Raisins	Annélation et retournement des sarments	23 jours
	Palissage, tuteurage, effeuillage, récolte à la main, éclaircissage et élagage	15 jours
	Toutes les autres activités	12 heures
Fraise, Groseille à maquereau	Toutes les activités	12 heures

DOSES ET RECOMMANDATIONS PROPRES À CHAQUE CULTURE

Culture	Maladies supprimées	Dose de produit par traitement (mL/ha)	Nombre maximal de traitements par saison	Dose maximale de produit par saison	Délai minimum entre l'application et la récolte (délai d'attente)
Cucurbitacées (groupe de cultures 9)*	Oïdium (<i>Podosphaera xanthii</i>)	296 à 584	3	1752 mL	0 jours
	Pourriture noire (<i>Didymella bryoniae</i>) (répression)	584			
<p>Recommandations : Pour des résultats optimaux, commencer l'application de manière préventive avant l'apparition de la maladie lorsque les conditions sont favorables et répéter à un intervalle de 7 à 10 jours après la première application, au besoin. Lorsque les conditions de maladie sont sévères, des doses plus élevées et des intervalles d'application plus courts devraient être utilisés. Pour la pourriture noire, consulter votre université locale, les conseillers agricoles, les experts-conseils en productions végétales ou d'autres professionnels pour des recommandations actuelles concernant la période et des recommandations d'application. Appliquer dans un minimum de 200 L d'eau par hectare pour une application au sol. NE PAS appliquer par voie aérienne.</p>					
Légumes-fruits (groupe de cultures 8-09)*	Oïdium (<i>Leveillula taurica</i> et <i>Oidium lycopersicum</i>)	296 à 584	2	1168 mL	2 jours
	Tache septorienne (<i>Septoria lycopersici</i>) Alternariose (<i>Alternaria solani</i>)	440 à 584			
<p>Recommandations : Pour des résultats optimaux, commencer l'application de manière préventive avant l'apparition de la maladie lorsque les conditions sont favorables et répéter à un intervalle de 7 à 10 jours après la première application, au besoin. Ne pas dépasser 21 jours entre les applications. Utiliser les doses plus élevées et un intervalle plus court lorsque le taux de maladie est élevé. Appliquer dans un minimum de 200 L d'eau par hectare pour une application au sol. NE PAS appliquer par voie aérienne.</p>					
Groseilles à maquereau	Oïdium (blanc) (<i>Sphaerotheca macularis</i>)	219 à 365	2	730 mL à l'hectare	14 jours
<p>Recommandations : Commencer les traitements au stade de préfloraison (tiges de 30,5 à 45,7 cm) et poursuivre à intervalles maximums de 21 jours en cas de pression faible à modérée de la maladie. Utiliser un intervalle de 14 jours en cas de forte pression de la maladie ou en présence conditions favorables à l'oïdium.</p>					
Raisins	Oïdium (blanc) (<i>Erysiphe necator</i>)	219 à 365	2	730 mL à l'hectare	15 jours
<p>Recommandations : Commencer les traitements au stade de préfloraison (tiges de 30,5 à 45,7 cm) et poursuivre à intervalles maximums de 21 jours en cas de pression faible à modérée de la maladie. Utiliser un intervalle de 14 jours en cas de forte pression de la maladie ou en présence conditions favorables à l'oïdium.</p>					
Raisins	Pourriture noire (<i>Guignardia bidwellii</i>)	292 à 365	2	730 mL à l'hectare	15 jours
<p>Recommandations : Faire un premier traitement lorsque les nouvelles pousses mesurent entre 2,5 et 7,6 cm et poursuivre à intervalles de 14 jours. Utiliser la dose la plus forte en cas de forte pression de la maladie. Si les conditions sont telles qu'un intervalle plus court est requis entre les traitements, alterner l'utilisation du fongicide METTLE 125 ME avec d'autres produits d'une composition chimique différente.</p>					
Fraises	Oïdium (blanc)	219 à 365	4	1460 mL à	0 jour

	(<i>Sphaerotheca macularis</i> f. sp. <i>fragariae</i>)			l'hectare	
Recommandations : Commencer les traitements avant l'apparition de la maladie et poursuivre à intervalles maximums de 21 jours en cas de pression faible à modérée de la maladie. Utiliser la dose la plus forte et un intervalle de 14 jours entre les traitements pour les variétés sensibles et/ou en présence de conditions favorisant une forte pression de la maladie.					

* Groupe de cultures 8-09 - Aubergine (*Solanum melongena*), aubergine écarlate (*Solanum aethiopicum*), baie de Goji (*Lycium barbarum*), bicorne (*Proboscidea louisianica*), cerise de terre (*Physalis alkekengi*, *P. grisea*, *P. peruviana*, *P. pubescens*), fausse aubergine (*Solanum torvum*), morelle réfléchie (*Solanum retroflexum*), morelle scabre (*Solanum scabrum*), okra (*Abelmoschus esculentus*), pépino (*Solanum muricatum*), piment autre que poivron (*Capsicum chinense*, *C. annuum*, *C. frutescens*, *C. baccatum*, *C. pubescens*, *Capsicum* spp.), poivron (*Capsicum annuum*, *Capsicum* spp.), tomate (*Solanum lycopersicum*), tomate du désert (*Solanum centrale*), tomate groseille (*Solanum pimpinellifolium*), tomatille (*Physalis philadelphica*), cultivars, variétés et hybrides de ces denrées.

* Groupe de cultures 9 - Chayotte (fruit) (*Sechium edule*), citrouille (*Cucurbita* spp.), concombre (*Cucumis sativus*), concombre des Antilles (*Cucumis anguria*), courge cireuse (*Benincasa hispida*), courge d'été (*Cucurbita pepo* var. *melo*), y compris la courge à cou tors, le pâtisson, la courge à cou droit, la courge à moelle et la courgette), courge d'hiver (*Cucurbita maxima*, *C. moschata*, y compris la courge musquée et la courge hubbard, ainsi que *Cucurbita mixta*, *C. pepo*, y compris la courge poivrée et la courge spaghetti), gourde comestible (*Lagenaria* spp., y compris la gourde hyotan et la courge-bouteille), gourde comestible (*Luffa acutangula* et *L. cylindrica*, y compris la gourde hechima et l'okra chinois), melon véritable (hybrides et/ou cultivars de *Cucumis melo*, y compris le cantaloup, le melon ananas, le melon brodé, le melon de Perse, le melon serpent, ainsi que les melons Casaba, Crenshaw, Golden pershaw, Honey ball, Mango, Honeydew et Santa Claus), momordique (*Momordica* spp., y compris la pomme de merveille, la margose amère et la margose à piquants), pastèque (hybrides et/ou variétés de *Citrullus lanatus*), pastèque à confire (*Citrullus lanatus* var. *citroides*).

ZONES TAMPONS :

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Zones tampons:

Les traitements localisés avec l'équipement manuel NE requièrent PAS une zone tampon.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière, dans la direction du vent, de l'habitat terrestre sensible le plus proche (tels que pâturages, terres boisées, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et terres arbustives).

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (mètres) requise pour la protection de:
-----------------------	---------	---

Pulvérisateur agricole	Légumes-fruits, cucurbitacées, fraises	1
------------------------	--	---

Lorsqu'on utilise un mélange en réservoir, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

La zone tampon de ce produit peut être modifiée en fonction des conditions météorologiques et de la configuration de l'équipement de pulvérisation en accédant le calculateur de zone tampon sur le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, FONGICIDE METTLE 125 ME contient un fongicide appartenant au groupe 3. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au FONGICIDE METTLE 125 ME et à d'autres fongicides du groupe 3. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut également exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- ✓ Dans la mesure du possible, alterner le FONGICIDE METTLE 125 ME ou d'autres fongicides du même groupe 3 avec des produits qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- ✓ Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblés...
- ✓ Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- ✓ Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice..
- ✓ Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer Gowan Company en présence d'une baisse possible de sensibilité à FONGICIDE METTLE 125 ME chez l'agent pathogène.
- ✓ Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'application. Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre fongicide ayant un site différent.

- ✓ Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée..
- ✓ Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Gowan Company au 1-800-960-4318.

ENTREPOSAG

E

Afin d'éviter la contamination, entreposer ce produit loin de la nourriture humaine ou animale.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Une fois rincé, rendre le contenant vide inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans la région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants à remplissages multiples : En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

Container Label

GROUPE	3	FONGICIDE
--------	---	-----------

FONGICIDE METTLE^{MD} 125 ME

Pour la suppression ou la répression des maladies dans les fraises, les raisins, les groseilles à maquereau, les légumes-fruits du groupe de cultures 8-09 et les cucurbitacées du groupe de cultures 9

COMMERCIAL

MICROÉMULSION

PRINCIPE ACTIF : Tétraconazole.....125,0 g/L

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

N° D'HOMOLOGATION : 30673 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 250 mL à 1000 L

**Gowan Company, L.L.C.
P.O. Box 5569
Yuma, AZ 85366-
5569
Information produit : 1-800-960-4813**

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

NE PAS utiliser dans les serres.

Bien se laver à l'eau et au savon après la manipulation du produit et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer, ou d'aller aux toilettes. Si le pesticide pénètre dans les vêtements, les retirer immédiatement, puis se laver à fond et mettre des vêtements propres.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations.

Se conformer aux directives du fabricant pour l'entretien et le nettoyage de l'ÉPI. En l'absence de telles directives pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Entreposer et laver l'ÉPI séparément des vêtements de la maisonnée.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique n'est connu. Tout traitement doit être fondé sur l'observation des signes et symptômes de détresse chez le patient. Une surexposition à des matières autres que ce produit est possible.

En cas d'urgence relative aux produits chimiques : déversement, fuite, incendie, exposition ou accident, appelez chez CHEMTREC (24 heures sur 24) : 1-800-424-9300.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques, les végétaux terrestres non ciblés, les oiseaux, et certains insectes utiles. Limiter le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les insectes utiles dont les habitats à proximité du site de traitement, par exemple les haies et les terres boisées. Respecter les zones tampons précisées à la rubrique MODE D'EMPLOI.

Le tétraconazole persiste dans l'environnement et des résidus peuvent subsister l'année suivante. Il est recommandé de ne pas utiliser de produits contenant du tétraconazole aux endroits qui ont été traités avec ce produit la saison précédente.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE

Afin d'éviter la contamination, entreposer ce produit loin de la nourriture humaine ou animale.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables:

NE PAS UTILISER CE CONTENANT À D'AUTRES FINS. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Une fois rincé, rendre le contenant vide inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans la région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants à remplissages multiples : En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.